

Extrait du SNUipp-FSU 65

<https://65.snuipp.fr>

Nomination de Luc Chatel

- ARCHIVES - année 2008 / 2009 -

Date de mise en ligne : jeudi 25 juin 2009

SNUipp-FSU 65

Communiqué de presse FSU

La nomination d'un nouveau ministre à l'Education Nationale coïncide avec l'annonce par son prédécesseur de 16 000 suppressions d'emplois au Budget 2010. Cette annonce augure mal du mandat du nouveau ministre si ces suppressions étaient confirmées.

Celles-ci, d'un niveau jamais atteint, s'ajoutent aux dizaines de milliers de suppressions de ces dernières années et aux dégradations qu'elles ont engendrées et recouvrent des réalités différentes mais tout aussi graves.

La saignée continue pour les postes administratifs, mettant en cause la capacité des services à répondre aux besoins des familles, des élèves et des personnels.

Pour les enseignants les suppressions concernent les emplois de stagiaires. D'une part elles conduisent en tout état de cause à des suppressions importantes de moyens sur le terrain et d'autre part elles confirment les analyses de la FSU sur une réforme de la formation des enseignants marquée d'abord par le souci d'économies budgétaires qui se traduiront par une dégradation considérable de la formation initiale des nouveaux enseignants ainsi que de la formation continue : un pari dangereux pour une formation de qualité et pour l'avenir du système éducatif.

Par ailleurs les chiffres annoncés par le ministère mettent en évidence que l'enseignement privé aurait, pour la seconde année consécutive, des suppressions d'emplois nettement inférieures à 20% de celles du public remettant en cause l'équilibre indispensable au maintien de la « paix scolaire »

La FSU attend du nouveau ministre qu'il agisse pour que d'autres arbitrages interviennent. Elle renouvelle sa demande que soit abandonné le projet actuel sur la formation et le recrutement des enseignants, et qu'il soit procédé à une remise à plat au profit d'une tout autre réforme, ce qui exclut tout passage en force et implique la non publication des décrets et des réponses aux exigences que la FSU a formulées dans un récent courrier au précédent ministre.